



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 049-200053213-20230228-CM_DEL_23010-DE

Département de **Maine-et-Loire**
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de février à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame: Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER (pouvoir à Bruno POUVREAU) ; Sylvie ROUSSIASSE (pouvoir à Martine BRIOT) ; Isabelle BRETAUDEAU (pouvoir à Christelle LE-BRUN) ; Angélique RETIF (pouvoir à Cécile MOREL)

Étaient en retard excusés : Maryse TIERCELIN (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Franck RUAULT (arrivé pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Samuel MAUPETIT (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23007) ; Sophie ROQUET (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23011)

Secrétaire de séance : Christelle LE-BRUN

CM-DEL-23010 / AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du budget général des Bois d'Anjou,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur : 419 298.66 €

Au titre de l'exercice arrêté : 253 852.69 €

Soit un résultat à affecter de : 673 151.35 €

Monsieur Le Maire propose de :

PORTER en recettes d'investissement ligne 1068 la somme de **317 900.00 €**, afin, d'une part, de couvrir les restes à réaliser 2022 s'élevant à **127 371.04 €** et, d'autre part, financer de nouveaux investissements de 2023 ;

AFFECTER le solde de **355 251.35 €** en report à nouveau de fonctionnement (compte 002)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

PORTE en investissement ligne 1068 la somme de **317 900.00 €** pour couvrir les restes à réaliser 2022 et financer de nouveaux investissements de 2023,

ARTICLE 2

AFFECTE le solde de **355 251.35 €** en report à nouveau de fonctionnement (compte 002)

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 février 2023



Le Maire, Sandro GENDRON